

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
6 février 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/02/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle polyvalente de THIEBAUMENIL 36 D400 54300 THIEBAUMENIL.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Pierre-Jean COURBEY, Linda KWIECIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....22
Absents représentés.....2
Absents.....5
Votants.....24

Délibération 2026_026

SANTE : DEPOT PROJET SUR L'AMI PREVENTION DES 0 – 16 ANS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24	0	0	0

Le Contrat Local de Santé (CLS) vise à améliorer la santé et le bien-être de la population en proposant des parcours de prévention et d'accompagnement adaptés. En partenariat étroit avec le dispositif de Coordination Lunévilloise Enfants Famille (CLEF) porté par le Centre Social Les Épis, le PETR du Pays du Lunévillois œuvre - en

lien avec les coordinateurs des Contrats Territoriaux Globaux des quatre Communautés de Communes, la CPTS de la Faïence et du Cristal ainsi que la CAF - dans le cadre de la fiche action du CLS intitulée « Développer l'accessible de l'accompagnement à la parentalité à tous ».

Le diagnostic territorial met en évidence des vulnérabilités psychosociales chez les 0–16 ans, un isolement de certaines familles et des inégalités d'accès aux ressources en matière de parentalité, particulièrement en territoires ruraux. La santé mentale des enfants et adolescents constitue ainsi un enjeu majeur. Les recherches montrent que les conduites à risque sont liées à des facteurs psychosociaux (régulation émotionnelle, estime de soi, pression du groupe, repères éducatifs), faisant du développement des compétences psychosociales (CPS) un levier central de prévention.

Dans ce contexte et à la suite d'une mobilisation de plus de 30 acteurs de la parentalité en janvier 2026, le PETR déposera auprès de l'ARS, dans le cadre de l'AMI « Prévention des 0–16 ans » 2026–2027, un projet structuré en deux phases.

Phase 1 – 2026 : Acculturation et co-construction

Cette phase vise à créer une culture commune autour des CPS et à structurer une dynamique territoriale en décloisonnant acteurs de la santé et de la parentalité. Elle comprendra :

- la participation à un webinaire national du CNFPT consacré aux CPS ;
- l'organisation de journées territoriales d'échanges et de formation animées par Promotion Santé Grand Est ;
- un travail de co-construction du parcours CPS (10 ateliers), incluant l'élaboration de fiches communes.

Une phase d'adaptation aux besoins des publics sera conduite (questionnaires enfants/parents, implication de représentants au COTECH) afin d'ajuster les contenus. Cette étape doit permettre de renforcer les compétences des professionnels et de garantir la qualité méthodologique du programme.

Phase 2 – 2027 : Déploiement opérationnel

Le parcours CPS sera déployé sous forme de 10 ateliers auprès de cinq groupes (un en Quartier Prioritaire de la Ville et quatre en communes rurales hors bourgs-centres). Il reposera sur interventions en binôme associant professionnels de santé et de la parentalité, avec des méthodes actives et participatives.

Un enjeu important du projet est également de rendre l'offre parentalité plus lisible et plus accessible. Il ne s'agit pas seulement de proposer des ateliers, mais de permettre aux familles de connaître les ressources existantes, d'identifier les professionnels et de créer un premier lien de confiance.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à répondre à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé
- **AUTORISE** le président à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents, conventions et avenants relatifs à cette affaire,
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget principal de 2026 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.02.20 12:19:25 +0100
Ref:10486773-15813823-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 février 2026
Philippe DANIEL,
Président.